

Le 7 octobre 2006

Monsieur Gérald Tremblay, maire de Montréal  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal, QC H2Y 1C6



Monsieur le Maire,

Au nom des 225 membres organisationnels et individuels du Réseau juridique canadien VIH/sida, je vous adresse la présente pour exprimer notre consternation devant la récente décision de l'arrondissement Ville-Marie d'interdire au public l'accès aux parcs du centre-ville pendant la nuit. Assurément, cette décision entraînera une criminalisation accrue des personnes sans abri qui vivent dans la pauvreté à Montréal, et qui, d'ailleurs, ont déjà un risque considérable d'être arrêtées et placées en détention pour des délits mineurs et non violents.

Comme l'a démontré la saisissante étude de la professeure Céline Bellot, Montréal détient le triste record de l'incarcération de personnes itinérantes pour des délits mineurs pour lesquels elles n'arrivent pas à payer les contraventions. Or, en état d'arrestation ou en détention, les personnes itinérantes qui ont une dépendance à l'alcool ou à une drogue sont peu susceptibles d'obtenir l'aide dont elles ont besoin. Celles qui ont besoin de seringues stériles afin de se protéger du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) sont incapables d'en obtenir lorsqu'elles sont en détention. Avec l'interdiction d'accès aux parcs, la Ville laisse l'arrondissement Ville-Marie exacerber des problèmes de santé qui accablent cette population – et la Ville peut s'attendre à remplir ses prisons de personnes qui n'ont commis que des délits mineurs, ce qui aggravera le problème déjà sérieux de la transmission du VIH et du VHC.

L'arrondissement semble prendre pour acquis que les personnes itinérantes devraient se tourner vers les refuges et centres communautaires, pour la nuit, plutôt que de rester dans des parcs. Mais plusieurs des refuges de Montréal refusent les personnes qui ont une dépendance chronique à une drogue. Les politiques de Montréal limitent donc les options qui s'offrent aux personnes ayant une dépendance, et poussent ces personnes à se tourner vers des lieux où elles rencontrent de la discrimination. Les personnes alcooliques et les personnes qui souhaitent être en couple pourraient se trouver désavantagées également.

Des collègues montréalais nous ont informés que des représentants de la Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse, des militants pour les intérêts des personnes itinérantes et les autorités de Ville-Marie avaient convenu d'une entente, l'an dernier, quant à une stratégie centrée sur les droits humains des personnes itinérantes. La récente décision ne peut que contredire toute prétention de Montréal quant au respect des droits de tous ses citoyens.

Je vous demande de veiller à modifier cette malheureuse décision et d'inciter les autorités de Ville-Marie à reprendre les discussions avec des experts en droits humains et des intervenants qui veillent aux intérêts des personnes itinérantes, afin de trouver des solutions compatibles avec les principes humanitaires et des droits de la personne.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Joanne Csete  
Directrice générale